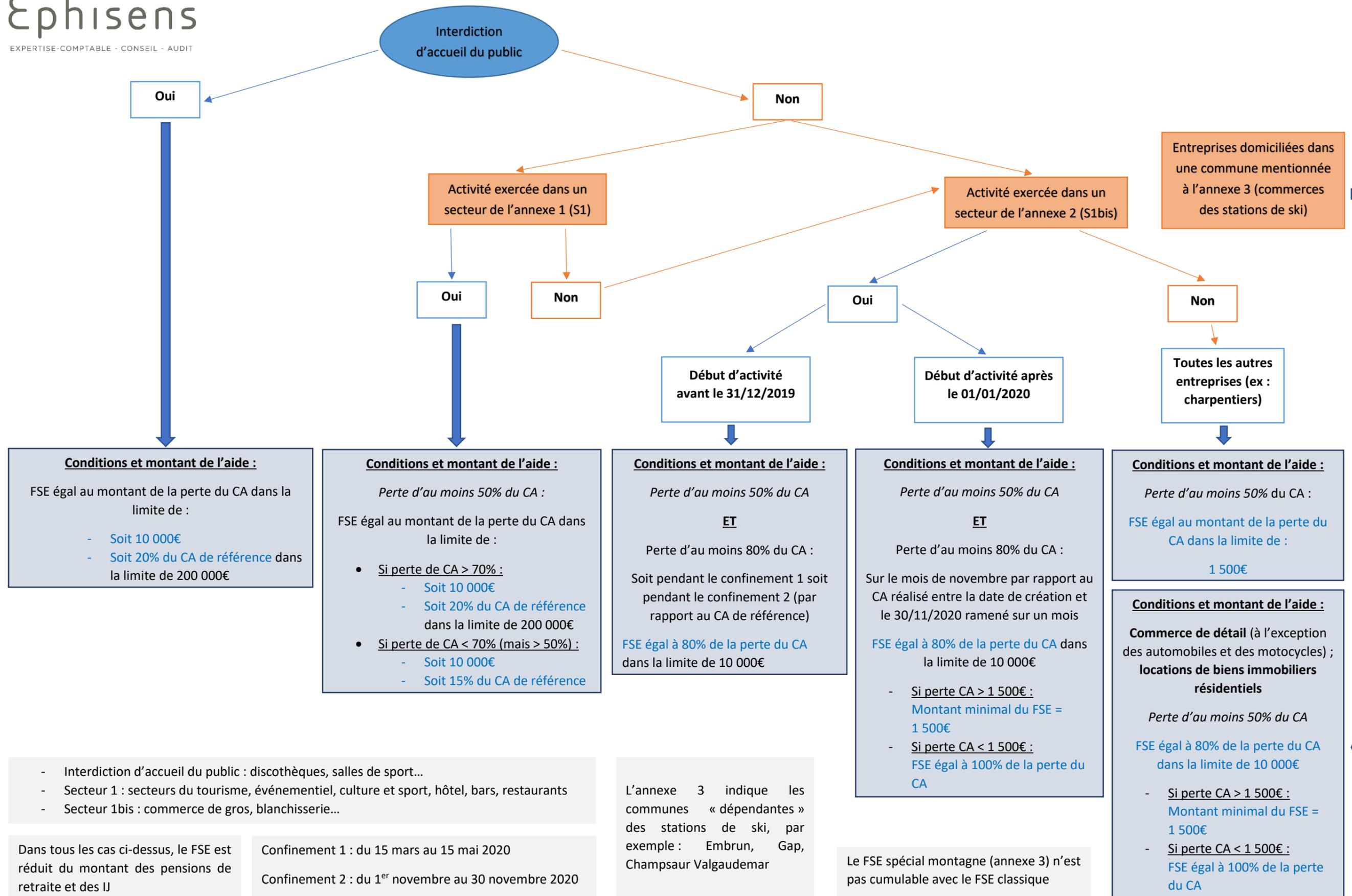


Fonds de solidarité : quelles aides pour décembre 2020 ?



- Interdiction d'accueil du public : discothèques, salles de sport...
- Secteur 1 : secteurs du tourisme, événementiel, culture et sport, hôtel, bars, restaurants
- Secteur 1bis : commerce de gros, blanchisserie...

Dans tous les cas ci-dessus, le FSE est réduit du montant des pensions de retraite et des IJ

Confinement 1 : du 15 mars au 15 mai 2020
Confinement 2 : du 1^{er} novembre au 30 novembre 2020

L'annexe 3 indique les communes « dépendantes » des stations de ski, par exemple : Embrun, Gap, Champsaur Valgaudemar

Le FSE spécial montagne (annexe 3) n'est pas cumulable avec le FSE classique